



CULTURE

Travaux de restauration du palais des Papes

Le Conseil départemental de Vaucluse lance une vaste opération de restauration sur la partie du palais des Papes dont il est propriétaire.

Publié le 12 septembre 2019

Édifice exceptionnel, dont la propriété est partagée entre la Ville d'Avignon et le Conseil départemental de Vaucluse, le palais des Papes fait l'objet d'une protection au titre des Monuments Historiques, par classement sur la première liste du Service des Monuments Historiques établie en 1840. Il est aussi protégé au titre du Patrimoine Mondial de l'Unesco depuis 1995, bénéficiant ainsi de la reconnaissance de sa valeur universelle.

Ce chantier de restauration englobera les parties propriétés de la Ville d'Avignon : deux travées de l'aile des Familiars et une partie des façades donnant sur Notre-Dame des Doms.

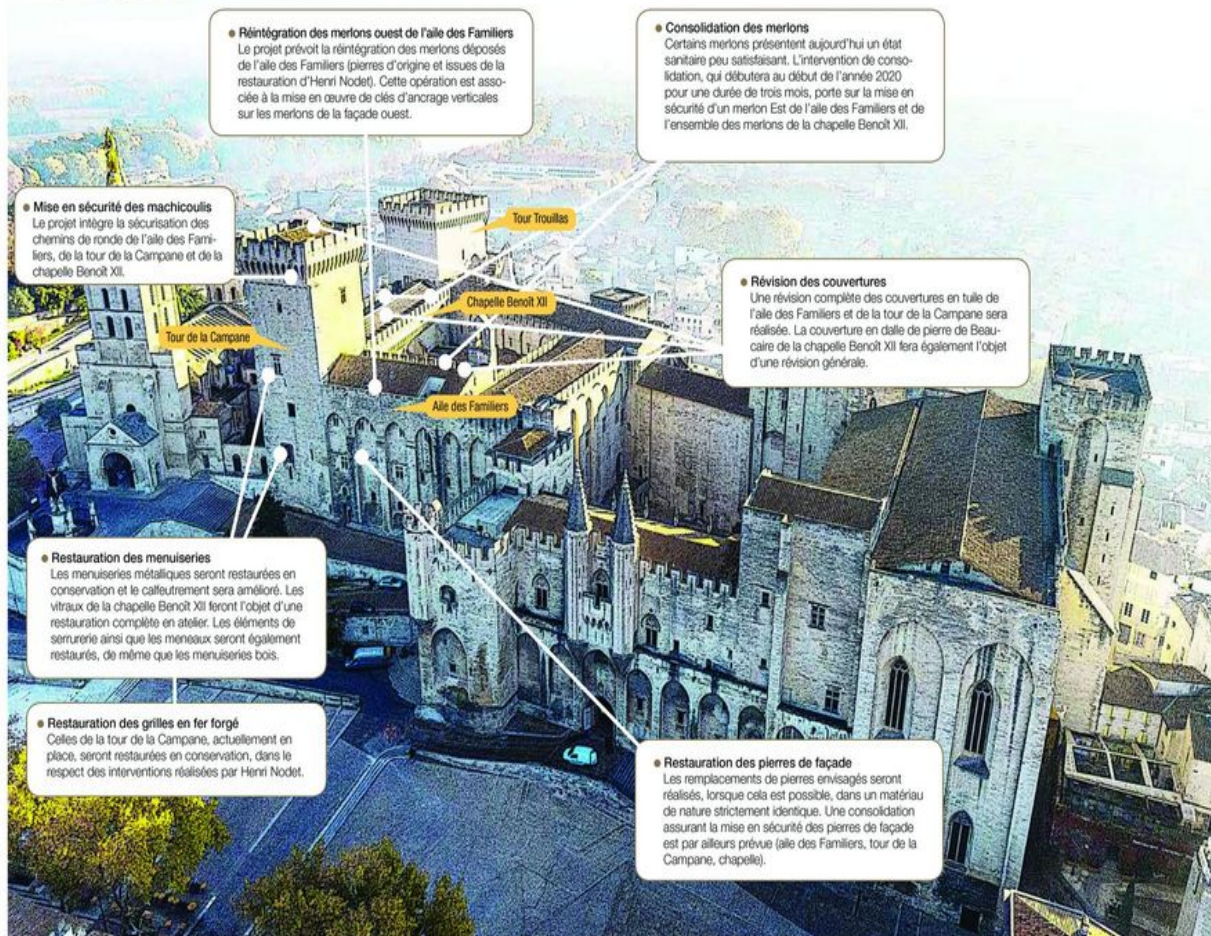
Le coût total des travaux : 5 183 977 €

➤ 4 845 171 € financés par le Département

avec la participation technique et financière de l'État (DRAC)

[En savoir plus sur le projet](#)

D'un coup d'œil



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE VAUCLUSE

Rue Viala - CS 60516
84909 Avignon Cedex 09